

AVIS

Plan local d'urbanisme

COMMUNE DE COUSANCE

Modification simplifiée du plan local d'urbanisme

Le public est informé, qu'à l'initiative de Monsieur le Maire de Cousance une procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme est en cours.

Le dossier de la modification simplifiée du PLU et un registre où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public seront mis à la disposition du public durant un mois en mairie de Cousan du 07 février au 07 mars 2022 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit le lundi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h, le mardi, mercredi et jeudi de 8h à 12h, le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h et le samedi de 9h à 11h30 conformément à la délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2021.

Cet avis sera consultable en mairie jusqu'à la fin de la mise à disposition.

290190300